

Nos de Lucret

81207:9070949

529 00019

Don de l'association des membres

Famille van Melick
17, rue Henri Barbus
62138 Billy-Berclau

27-10-2023

le 21.07.2023

20

17-10-2023

Location annuelle non professionnelle	3500
Taxe de séjour	45
3500/14 x 0,045 =	

Cette facture est établie en vertu de la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 relative à l'égalité territoriale.

Don de la commune de Billy-Berclau

du 22.07.2023

08.08.23

Adresse de l'association: la commune

En cas de réclamation, il sera répondu dans les délais impartis à l'adresse indiquée ci-dessus. Toute réclamation doit être accompagnée de la facture originale.

Virement